

Date de convocation : 13 novembre 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19h00, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en seconde convocation, la séance du dix novembre ayant été ajournée en raison de l'absence de quorum conformément aux dispositions en vigueur. La présente séance n'exige pas de quorum pour valablement délibérer. »

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 6 - Votants : 8

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, Mme MAYEN Claudine, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier,

Procuration : Mme NADAL Karine (Mme PEYRARD Corinne), M BRIDIER Bernard (FATACCIOLI Loïc),

Absents excusés : Mme MAZURE Danièle, Mme GOLENDORF Yolande, M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Mme JEANJEAN Régine, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Intercommunalités : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité d'Eau brute (SMGC)

Rapporteur : loïc Fataccioli, Maire

La compétence Eau brute est exercée par le syndicat mixte Garrigues et Campagnes dans le cadre d'une délégation de service publique avec la société Véolia EAU SA RUAS.

M le Maire précise que le Comité Syndical du SMGC a approuvé, par délibération du 26 juin 2025, le RPQS du service Eau Potable relatif à l'exercice 2024. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La commune doit mettre ce rapport à disposition de ses administrés. Il sera mis à disposition sur le site internet de la commune et en Mairie pour consultation.

La commune doit délibérer pour approuver le RPQS avant le 31 décembre.

Le conseil municipal délibère et :

- **PREND** acte de la communication du rapport annuel d'activité présenté par le président du SMGC
- **DIT** ne pas avoir de remarque particulière à formuler quant à ce rapport.
- **APPROUVE** ledit rapport.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Jean Reversat

